

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2020

DL20024	CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19.
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents :

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,

M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazeville,

Secrétaires :

Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,

M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnaud-Valence,

M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres

Etaient absents excusés :

Vice-Présidents :

Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,

M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,

M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,

M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,

M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,

M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,

Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

Secrétaires :

Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,

M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,

Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, Mme Claude DE

GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes

Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence,

Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint

au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle

Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Patrick

LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes

Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole,

Adjoint au Maire de Nîmes, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

en Mairie de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, M.

François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Guy APPART, C.C.

Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Michel GABACH, C.A. de

Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1^{er} Adjoint au

Maire de Meynes, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de

Nîmes M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, Mme

Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d'Aimargues, Mme

Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Alain

REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas, M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, Mme Andrée ROUX, C.A d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres,

Pouvoirs donnés

M. Alain DALMAS à M. Hervé GIELY
Mme Claude DE GIRARDI à M. Laurent BURGOA
M. Frédéric PASTOR à M. Laurent BURGOA
M. Richard TIBERINO à M. Marc TAULELLE
Mme Monique BOISSIERE à M. Marc TAULELLE

Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2020,

CONSIDERANT que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein du SITOM Sud Gard,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire.

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2020

DL20024	CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19.
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de mille euros.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 :

D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 :

De dire que les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire sont inscrits au budget 2020 au chapitre 012.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8 + 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20200701-DL20024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du ~~SITOM~~ SUD GARD

Hervé GIELY